

## PRINCIPES DE TRAVAIL

---

Nous tenons à ce que le jeune se réapproprie les mesures, c'est-à-dire qu'il participe activement et soit acteur de ses choix.

Dans l'offre restauratrice, le jeune participe à l'élaboration d'un accord qu'il s'engage à exécuter.

Dans la prestation d'intérêt général et dans l'activité organisée, le jeune oriente le choix de l'activité en fonction de ses intérêts et ses disponibilités, et s'engage dans un projet.

Dans la formation, les activités proposées suscitent la participation des jeunes, élément indispensable de la mesure.

Le rôle des parents et leur implication sont essentiels. Ils soutiennent le jeune.

## Permanences :

Du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h30

En dehors de ces heures, il est possible de laisser un message sur notre répondeur.

fax : 069/21.14.95

✉ jet@jet-aj.be

Site : jet-aj.be



## Aide à la Jeunesse S.A.R.E.



- Offres restauratrices
- Prestations d'intérêt général
- Formations
- Participation à une activité organisée

RUE DU CYGNE, 21  
7500 TOURNAI

☎ 069/21.31.05  
0478/30.49.35

## PRESENTATION DU SERVICE

Le Jet est un service de l'Aide à la Jeunesse subsidié par la Communauté Française.

Le Jet travaille avec des jeunes (mineurs d'âge) ayant commis un fait qualifié infraction, exclusivement sous mandat du procureur du Roi, du juge ou du tribunal de la jeunesse. Ces jeunes restent dans leur famille.

Le Jet organise :

- une offre restauratrice : médiations, CRG
- des mesures : prestations d'intérêt général, participation à une activité organisée, formations.

## QU'EST-CE QU'UNE OFFRE RESTAURATRICE ?

La médiation est une mesure proposée par le procureur du Roi ou par un juge de la jeunesse. Avec l'aide de médiateurs neutres, cette mesure permet à la victime et à l'auteur d'un délit de confronter leurs points de vue, leurs vécus et de rechercher une solution au conflit qui les oppose.

Les personnes, tant la victime que l'auteur, sont libres de participer à la médiation, et peuvent décider de se retirer du processus à tout moment.

La CRG (Concertation Restauratrice en Groupe) est plus large. L'idée est de travailler autour de trois axes : réparation à la victime, à la société et du jeune. Elle inclut l'entourage social des parties.

## QU'EST-CE QU'UNE PRESTATION D'INTERET GENERAL ?

C'est une mesure décidée par un juge de la jeunesse. Le jeune doit effectuer des heures de travail au bénéfice de la collectivité afin de réparer son acte délinquant.

Le juge fixe le nombre d'heures de prestation. Mais c'est le jeune qui choisit le type d'activité et c'est notre équipe qui organise concrètement la prestation.

Il s'agit d'une activité effectuée à titre gratuit auprès d'organismes publics ou privés non commerciaux, par

exemple : un service des travaux, une cuisine collective, une réserve naturelle, une plaine de jeux, un refuge pour animaux, un centre culturel, un club sportif, ...

## QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE ?

C'est une mesure proposée par un juge de la jeunesse.

Le jeune doit proposer au juge un programme d'activité et le mettre en œuvre. Tant l'élaboration que l'exécution du projet se fait avec l'aide du Jet et inclut les parents.

## QU'EST-CE QU'UNE FORMATION ?

C'est une mesure décidée par un juge de la jeunesse.

Le jeune doit participer à un module d'une quinzaine d'heures qui regroupe plusieurs jeunes et aborde des questions autour de la citoyenneté.

La participation active des jeunes est centrale. C'est à partir de leurs apports, suscités par les animateurs, que les échanges se construisent.